



REGROUPEMENT
DES JEUNES GENS D'AFFAIRES
DU QUÉBEC

Regroupement
des Jeunes Gens d'Affaires
du Québec

AVIS
**L'EXODE DES JEUNES DES RÉGIONS DU QUÉBEC
L'URGENCE D'AGIR !**

Novembre 2001

TABLE DES MATIÈRES

LE REGROUPEMENT DES JEUNES GENS D’AFFAIRES DU QUÉBEC	ii
I. PROFIL ET MISSION DE L’ORGANISME	ii
II. LES MEMBRES DU RJGAQ	ii
L’EXODE DES JEUNES DES RÉGIONS DU QUÉBEC L’URGENCE D’AGIR !	1
I. L’AVENIR DE NOS RÉGIONS	1
II. LES AXES DE DÉVELOPPEMENT À PRIVILÉGIER	3
A. Favoriser une approche innovatrice à l’égard des ressources naturelles.....	3
B. Privilégier le développement des infrastructures à titre de levier économique.....	4
C. Développer le potentiel du tourisme comme moteur économique.....	4
III. DES MÉTHODES POUR ASSURER LE SUCCÈS DES RÉGIONS	5
A. Accélérer le développement de l’entrepreneurship	5
B. Miser sur des institutions d’enseignement branchées sur le milieu.....	6
C. Utiliser la technologie comme pôle de développement	7
D. Assurer la place des jeunes à tous les niveaux.....	8
IV. CONCLUSION	9

LE REGROUPEMENT DES JEUNES GENS D’AFFAIRES DU QUÉBEC

I. PROFIL ET MISSION DE L’ORGANISME

Le Regroupement des jeunes gens d’affaires du Québec (ci-après « RJGAQ » ou « Regroupement ») rassemble plus de 3 500 membres, répartis au sein de 9 jeunes chambres de commerce et provenant des quatre coins du Québec. À ce titre, il se veut le porte-parole de jeunes entrepreneurs, gens d’affaires et professionnels qui sont les décideurs de demain et la relève du monde des affaires du Québec.

La mission du RJGAQ est de promouvoir et de défendre les intérêts sociaux et économiques de ses membres, et ce, principalement au niveau provincial. À cet égard, il s’intéresse particulièrement aux questions relatives au marché du travail, que ce soit l’organisation du travail, la formation et la qualité de la main-d’œuvre, la création d’emplois, l’exode des cerveaux ou encore la responsabilité sociale de l’entreprise en matière de relations de travail et d’emploi. Pour mener à bien cette mission, le RJGAQ bénéficie d’une présence significative au sein de diverses tribunes, dont le conseil d’administration de la Chambre de commerce du Québec, le Comité Aviseur Jeune d’Emploi-Québec, le Comité de suivi de la politique québécoise sur la jeunesse et la société de gestion du Fonds jeunesse.

II. LES MEMBRES DU RJGAQ

- Entrepreneurs Lanaudière (Joliette);
- La Commission des jeunes de la Chambre de commerce et d’industrie de Laval (Laval);
- La Jeune chambre d’affaires de l’Outaouais (Hull);
- La Jeune chambre de commerce de Montréal (Montréal).
- La Jeune chambre de commerce de la Mauricie (Trois-Rivières);
- La Jeune chambre de commerce du Québec métro (Québec);
- La Jeune chambre de Rimouski (Rimouski);
- Les jeunes entrepreneurs des Bois-Francs (Victoriaville);
- Les jeunes entrepreneurs du Centre-du-Québec (Drummondville);

L'EXODE DES JEUNES DES RÉGIONS DU QUÉBEC L'URGENCE D'AGIR !

I. L'AVENIR DE NOS RÉGIONS

Dès sa nomination à titre de ministre d'État aux Régions, en mars 2001, Gilles Baril annonçait son intention de donner un grand coup de barre en matière de développement régional. Cette intention a d'ailleurs résulté par l'adoption, dans le cadre du budget 2001-2002 du gouvernement du Québec, d'une stratégie de développement économique des régions ressources reposant sur trois axes principaux et comprenant des mesures totalisant environ 800 millions de dollars¹ : l'augmentation de la valeur ajoutée et l'accélération de la diversification de l'économie, notamment par la deuxième et troisième transformation des matières premières (350 millions \$); la croissance du secteur des ressources naturelles, notamment par l'exploration minière et le développement durable des ressources forestières (264 millions \$); et la mise en place de nouveaux outils financiers visant à faciliter le financement des PME et la création d'entreprises (170 millions \$). Lors du dernier Discours sur le budget, la ministre des Finances du Québec, Madame Pauline Marois, a confirmé et renforcé ces mesures.

À titre d'observateur et d'intervenant privilégié du domaine socio-économique, le RJGAQ ne peut que saluer les efforts mis de l'avant par le gouvernement québécois dans le cadre de cette nouvelle stratégie. Toutefois, le Regroupement est forcé de constater que la démarche n'a fait qu'effleurer le problème de l'important déficit démographique qu'entraîne, pour les régions du Québec, le départ de nombreux jeunes préférant s'installer dans les grands centres. En effet, cette problématique ne semble pas avoir été abordée de front par le gouvernement, ce qui constitue, pour le Regroupement, une lacune extrêmement grave de la stratégie de développement économique des régions ressources du gouvernement du Québec.

Malgré tous les efforts en cette matière, les régions québécoises se vident en effet de plus en plus des membres de leurs jeunes générations. L'Institut de la Statistique du Québec estime ainsi qu'entre juillet 1999 et juillet 2000, plus de 5 000 jeunes de 16 à 34 ans² ont quitté leur région natale pour s'installer à Montréal. Le phénomène n'est d'ailleurs pas nouveau : des jeunes des régions du Québec se sont toujours déplacés vers les grands centres à la recherche d'emplois ou de nouveaux défis. Cependant, combinés aux faibles taux de natalité que connaît aujourd'hui le Québec, les impacts de ce mouvement migratoire se font maintenant plus sensibles. Ainsi, de 1986 à 1996, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a vu sa population des 18 à 35 ans chuter de 24% tandis que dans les régions de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue, ces populations essayaient des reculs respectifs de 23% et de 17%³. Selon les travaux du Groupe de recherche sur la migration des jeunes, ce sont ainsi 46,5% des jeunes

¹ Ministère des Finances et Ministère des Régions, « La force des régions : un maillon essentiel de notre économie » (*Stratégie de développement économique des régions ressources – Budget 2001-2002*), Québec, 2001.

² Institut de la Statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, octobre 2000.

³ *Idem.*

âgés de 20 à 34 ans qui quitteraient un jour leur région d'origine, dont 70% pour ne plus y retourner⁴.

Qu'il s'agisse de jeunes ayant quitté leur région pour poursuivre des études supérieures et choisissant de ne pas retourner s'y établir, ou encore de jeunes qui décident de quitter leur région pour se trouver un emploi ailleurs, un fait demeure : ce départ de nombreux jeunes constitue un frein important au développement économique et social de plusieurs régions, qui s'en trouvent privées d'une partie importante de leur relève.

Conséquence prévisible des trop nombreux départs, les régions du Québec connaîtront dans les prochaines années un vieillissement accéléré de leur population. Ainsi, pendant que le Québec tout entier verra sa population de gens de 65 ans et plus augmenter de 100%, c'est-à-dire doubler, d'ici 2035, la population âgée de la Côte-Nord, elle, fera un bond de 166%, suivie, non loin derrière, par celle du Nord-du-Québec, avec 153% d'augmentation, et par celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, avec 125%⁵. Cette répartition régionale des aînés au sein de la population québécoise constitue d'ailleurs un phénomène particulièrement marquant de l'évolution démographique future du Québec⁶.

Le faible taux de fécondité au Québec (qui a au cours des dix dernières années oscillé, selon les groupes d'âge, de 1,45 à 1,65 enfant par famille⁷) n'est d'ailleurs guère susceptible d'améliorer la situation. Loin du taux de fécondité nécessaire au renouvellement d'une population (de 2,1 enfants par famille), le Québec est donc en situation de décroissance depuis 30 ans. Ce phénomène aura très bientôt des impacts négatifs sur la population active, la faisant chuter de 2% au cours des 50 prochaines années, alors qu'elle connaîtra pourtant une croissance de 43% dans le reste du Canada pour la même période⁸.

En fait, la crise démographique est telle que jusqu'à présent, même l'immigration n'a pas été d'un grand secours. Malgré les efforts soutenus des gouvernements du Québec et du Canada en cette matière, le solde migratoire du Québec pour les années 1996 à 1999 se limite effectivement à 50 854 personnes. De ce nombre, moins de 11,5%⁹ ont choisi de s'installer à l'extérieur des grands centres, ce qui ne fait qu'accroître le contraste que présente le multiculturalisme de Montréal et de certains autres grands centres par rapport aux autres régions du Québec, bien davantage homogènes — socialement, culturellement et démographiquement. À cet égard, le Regroupement est favorable à l'accentuation de l'immigration en régions et à la mise en place de structures d'accueil spécialisées, capables de favoriser le

⁴ INRS Urbanisation, Culture et Société (Groupe de recherche sur la migration des jeunes), *La migration des jeunes au Québec : Résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*, 2001.

⁵ Institut de la statistique du Québec, Scénario de référence, perspectives démographiques régionales 1996-2001.

⁶ E. Létourneau, « En 2021, 100 000 aînés de plus à Montréal et 200 000 de plus en banlieue », dans *Données démographiques en bref*, février 2001, vol. 5, no 2, p.3-5.

⁷ Institut de la statistique du Québec, *Taux de fécondité selon le groupe d'âge et indices globaux. Québec, 1951-1999*, mai 2000.

⁸ Régie des rentes du Québec, *Sommet des jeunes et vieillissement de la population : Réflexion sur certains enjeux relatifs à l'équité et à la cohésion sociale, Projection de la population du Québec*, 1999.

⁹ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec, Direction de la planification stratégique, 2000.

développement de liens avec les communautés des régions et d'assurer une meilleure intégration des immigrants à la population plus homogène de celles-ci.

Le présent document expose les solutions préconisées par le RJGAQ pour favoriser l'enracinement d'un plus grand nombre de jeunes dans les régions du Québec, un sujet jusqu'à présent négligé par les autorités gouvernementales et auquel il est, à son avis, impératif de s'attaquer dans une perspective de développement à long terme. Privées de leur relève, les régions du Québec verront en effet la santé économique de leur population s'éroder peu à peu au cours des prochaines années, jusqu'à ne plus être capables de contribuer au développement de la société québécoise, voire même d'assurer leur propre subsistance. Face à l'ampleur des risques posés par la situation, il est plus urgent que jamais d'agir.

Qu'il s'agisse ou non de leur région d'origine, et quels que soient les motifs qui les habitent (recherche d'un mode de vie différent, amour de la nature, objectifs de carrière) les jeunes Québécois désireux de s'installer dans l'une des régions du Québec doivent pouvoir compter sur un milieu de vie stimulant et sur une économie suffisamment dynamique pour leur permettre de s'y réaliser pleinement.

II. LES AXES DE DÉVELOPPEMENT À PRIVILÉGIER

A. Favoriser une approche innovatrice à l'égard des ressources naturelles

Le RJGAQ est d'avis que le développement et le maintien des communautés en régions passent par l'innovation en matière d'exploitation des matières premières

D'aussi loin qu'on se souvienne, le développement régional québécois a été en bonne partie fondé sur l'exploitation des ressources naturelles et leur première transformation. Du fer de Sept-Îles à l'or de l'Abitibi-Témiscamingue, en passant par la morue de la Gaspésie, des villages entiers sont nés et ont vécu des produits de la mer, de la terre et du sous-sol. Le passage rapide, au cours des dernières décennies, de pratiques d'exploitation des ressources nécessitant un fort capital humain à des pratiques reposant sur des technologies requérant moins de main-d'œuvre a toutefois poussé de nombreux travailleurs vers le chômage. Pour contrer ce chômage devenu endémique, le Regroupement est d'avis que l'heure est à l'innovation en matière d'exploitation des ressources naturelles.

Dans un premier temps, parce qu'elles constituent incontestablement un point d'ancrage important pour l'économie de nombreuses régions, le RJGAQ rappelle que les ressources naturelles doivent être considérées comme un levier économique à privilégier. À ce titre, le Regroupement salue les efforts entrepris en ce sens par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa stratégie de développement économique des régions ressources : la mise en place de mesures destinées à favoriser l'augmentation de la valeur ajoutée en matière d'exploitation des ressources naturelles, notamment par l'implantation d'industries de deuxième et de troisième transformation, doit absolument être encouragée.

Il importe toutefois que la voie dans laquelle s'engage ce développement fasse une large place à l'innovation. L'enracinement en plein cœur de la Côte-Nord d'une usine de production de

panneaux de particules de bois à partir des rejets émanant des usines de sciage omniprésentes sur le territoire représente à ce point de vue un exemple intéressant d'innovation. Rapidement rentable, parce que fonctionnant presque exclusivement à partir de matériaux recyclés, l'entreprise a créé, au cours des deux dernières années, quelques centaines d'emplois, un baume pour cette région durement touchée par le moratoire sur la pêche à la morue et l'imposition d'une taxe sur les exportations de bois d'œuvre.

B. Privilégier le développement des infrastructures à titre de levier économique

Le RJGAQ est d'avis que le gouvernement doit assurer le développement d'infrastructures capables de susciter le développement à long terme de l'économie des régions

Peu importe où elles sont situées, les entreprises doivent pouvoir compter sur des infrastructures suffisantes, notamment pour assurer l'acheminement de leurs matières premières et l'expédition de leur production. La nécessité de pouvoir compter sur des infrastructures adéquates s'applique avec encore plus d'acuité aux entreprises installées en régions. Le Regroupement est donc d'avis que le gouvernement doit veiller à ce que les infrastructures en place dans les régions soient suffisantes pour assurer aux entreprises les moyens de se développer.

Pour cette raison, le Regroupement accueille favorablement la décision du gouvernement du Québec de consacrer une somme de 1,4 milliards de dollars aux travaux routiers durant l'année 2002-2003, et souhaite que des ressources suffisantes soient également investies pour développer le transport par rail et l'expédition maritime. Les sommes ainsi investies, en plus de créer des emplois pour la réalisation des infrastructures elles-mêmes, pourront à leur tour attirer de nouveaux projets d'investissement à long terme.

C. Développer le potentiel du tourisme comme moteur économique

Le RJGAQ est d'avis que le potentiel de développement économique lié au tourisme mériterait d'être mieux exploité

Par ailleurs, le RJGAQ est persuadé que le potentiel économique que représente le développement de l'industrie touristique mériterait que des efforts importants soient investis dans ce secteur. En effet, la très grande majorité des régions québécoises disposent d'attraits naturels et culturels encore largement sous-exploités au plan touristique, notamment durant la saison hivernale. Écologique lorsque bien encadrée, l'industrie touristique permettrait pourtant de maintenir en emploi des centaines de personnes, été comme hiver. Les autorités politiques et économiques de nombreuses régions du Québec auraient donc avantage à aborder le tourisme comme une activité pouvant s'échelonner sur les douze mois de l'année plutôt qu'uniquement en saison estivale.

Dans cette perspective, le Regroupement salue la décision du gouvernement Landry de financer un projet de tourisme de luxe dans le Parc de la Gaspésie. Bien qu'audacieux parce que jamais tenté auparavant, le projet engendrera des retombées importantes pour l'ensemble de la région, tant au plan du nombre de touristes qu'au plan économique.

III. DES MÉTHODES POUR ASSURER LE SUCCÈS DES RÉGIONS

A. Accélérer le développement de l'entrepreneurship

Le RJGAQ est d'avis que le gouvernement doit stimuler l'entrepreneurship en mettant sur pied des programmes de formation et de parrainage et en assurant l'allègement de la réglementation

Croyant fermement à la capacité des gens du milieu de voir au développement de l'économie de leur région, le Regroupement est d'avis que le gouvernement doit avoir à cœur de favoriser la création d'entreprises en accélérant la stimulation de l'entrepreneurship local, tant par des mesures visant la création d'entreprises que par des mesures de soutien aux jeunes entrepreneurs.

La création de cellules d'aide aux entrepreneurs, l'implication active des gens d'affaires présents sur leur territoire, la mise en place de programmes de parrainage dans les institutions d'enseignement secondaires, collégiales et universitaires, et surtout la mise sur pied de programmes de formation et de sensibilisation à l'entrepreneurship dès le jeune âge constituent, selon le Regroupement, des solutions à privilégier. Non seulement l'exercice permettrait-il aux jeunes de découvrir la réalité de l'entrepreneur, mais il leur permettrait aussi de bénéficier des conseils de gens expérimentés pour élaborer ou valider leurs propres projets d'affaires.

Toujours dans le même esprit, le Regroupement est aussi favorable à la mise en place de programmes de parrainage liant les entrepreneurs locaux et les futurs diplômés de la région. Un tel programme pourrait être assorti d'une garantie d'emploi à temps plein au terme de la formation (secondaire, professionnelle ou collégial, voire même universitaire), et peut-être même d'un emploi d'été au cours des années d'étude. Une telle mesure pourrait être orchestrée conjointement par les Centres locaux de développement, Emploi-Québec et les institutions d'enseignement du territoire via leur service d'orientation et de placement.

De nombreux programmes existent bien sûr déjà en cette matière, mais force est de constater que leur complexité et le manque de coordination existant entre eux constituent dans plusieurs cas un obstacle à l'émergence de projets novateurs, sans compter que le caractère technique de leurs exigences fait parfois en sorte que des projets d'avenir sont écartés. À cet égard, le Regroupement réitère l'importance que les services aux jeunes entrepreneurs soient offerts par l'entremise d'un guichet unique et qu'ils soient administrés de façon suffisamment flexible pour assurer leur efficacité.

Le Regroupement réitère également l'importance de l'allègement réglementaire, particulièrement pour les jeunes entreprises, une problématique étudiée en détail par le Groupe conseil sur l'allègement réglementaire présidé par monsieur Bernard Lemaire, dont le rapport a été rendu public en mai 2001. Il va en effet sans dire que la lourdeur administrative du démarrage d'entreprises constitue un frein important à l'entrepreneurship.

Par ailleurs, le Regroupement tient à souligner qu'une attention particulière devrait être accordée à la relève agricole. Un des moteurs traditionnels les plus puissants de l'économie régionale, l'agriculture est en effet aux prises avec de graves problèmes de relève. L'augmentation de la valeur foncière des entreprises agricoles ayant creusé l'écart entre le rêve d'être

propriétaire et la réalité, de nombreuses jeunes producteurs ne peuvent tout simplement pas devenir propriétaires, faute de financement adéquat.

À cet égard, le Regroupement est d'avis que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation devrait revoir les programmes mis à la disposition de la relève agricole. Jusqu'à présent, les programmes offerts ont surtout cherché à encourager la formation des futurs exploitants. Bien que louable, l'approche mériterait de s'étendre également à l'acquisition des entreprises agricoles elles-mêmes. C'est que non seulement le secteur éprouve les mêmes problèmes que n'importe quelle industrie à forte présence d'entreprises familiales, mais la complexité des marchés a considérablement accru les obstacles à l'acquisition.

Par ailleurs, le Regroupement souhaite que le développement des entreprises agroalimentaires spécialisées dans la production et la mise en marché de produits régionaux soit accéléré. Non seulement le développement de produits régionaux, souvent haut-de-gamme, cadre-t-il bien avec les nouvelles tendances en matière d'alimentation, mais il est également susceptible de favoriser la naissance de multiples PME créatrices d'emplois et la création de niches agroalimentaires d'excellence à plus forte valeur ajoutée.

B. Miser sur des institutions d'enseignement branchées sur le milieu

Le RJGAQ est d'avis que les institutions d'enseignements doivent jouer un rôle actif dans le développement des régions en assurant que les formations offertes répondent aux besoins de leur économie

Le RJGAQ est d'avis qu'une attention particulière devrait être accordée au réseau d'enseignement collégial, actuellement aux prises avec une diminution majeure de sa clientèle. Empreintes de bonne volonté, les mesures annoncées par le ministère de l'Éducation du Québec pour aider les établissements plus fragiles sont en effet insuffisantes, et souvent inadaptées aux régions. La fermeture de plusieurs programmes un peu partout dans le réseau, faute de ressources, témoignent d'ailleurs de l'ampleur du problème.

Le Regroupement tient à mettre en garde le gouvernement contre l'envie d'appliquer des règles uniformes à l'ensemble du territoire québécois, sans distinction à l'égard des particularités régionales. À titre d'exemple, l'application aveugle de la règle du 60 étudiants par programme dans certains secteurs techniques est tout bonnement impossible à respecter dans les Cégeps régionaux où la clientèle totale atteint à peine les 1 000 étudiants, sans compter qu'en limitant le nombre de programmes offerts, une telle politique pousse plus de jeunes encore à quitter leur région pour compléter leurs études, favorisant d'autant leur exode vers les grands centres. Le Regroupement est donc d'avis que la règle du quota minimal d'étudiants devrait être modulée afin de tenir compte des particularités des régions.

Ces mises en garde sont d'ailleurs tout aussi valables au plan universitaire. Que ce soit à Rimouski, Trois-Rivières, Rouyn-Noranda ou Chicoutimi, les institutions d'enseignement collégiales et universitaires doivent non seulement offrir des formations diversifiées, mais aussi contribuer au développement régional en assurant qu'elles offrent des formations répondant efficacement aux besoins régionaux. Une offre de formations qui tient compte des ressources naturelles du territoire est en ce sens nécessaire, et le Regroupement est d'avis que des efforts doivent être déployés afin de s'assurer que les établissements d'enseignement développent des

liens avec les entreprises locales afin de mieux connaître les besoins régionaux et d'être en mesure d'offrir des programmes de formation et de stages y répondant.

C. Utiliser la technologie comme pôle de développement

Le RJGAQ est d'avis que le développement des régions du Québec passe par l'implantation de pôles technologiques et de centres de recherche voués au développement de solutions d'avenir pour l'exploitation des ressources naturelles et des industries les plus prometteuses

Le Regroupement est convaincu que le potentiel de développement des régions du Québec pourrait être grandement accru par l'installation sur le territoire de pôles technologiques et de recherche liés au développement des ressources et des industries les plus prometteuses de la région, de même que par un meilleur financement des centres de recherche existants. À cet égard, le Regroupement est d'avis que les établissements universitaires sont particulièrement bien placés pour voir à la création en régions de groupes et de laboratoires de recherche voués à l'exploration de solutions d'avenir pour leur économie.

Parce qu'il y voit des possibilités d'avenir importantes, le Regroupement est d'avis que les démarches amorcées par le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie à l'égard de l'implantation de centres de recherche dans les régions ressources doivent être accélérées. Fondée sur l'optimisation de l'exploitation des ressources naturelles présentes sur le territoire, une telle approche est en effet prometteuse et mériterait une plus grande visibilité.

Un solide arrimage entre les domaines de recherche et les créneaux de développement propres à chaque région apparaît au Regroupement comme un gage de succès. Après tout, qui de mieux que les diplômés en ressources halieutiques de Rimouski pour trouver d'autres débouchés aux produits de la mer qui ont longtemps fait la richesse de la région ? À cet égard, le Regroupement appelle le gouvernement à investir dans les régions une portion substantielle de l'enveloppe triennale de 250 millions de dollars consentie dans le cadre du budget 2001-2002 du Québec, à laquelle le budget du 1^{er} novembre 2001 de la ministre Pauline Marois a ajouté une somme supplémentaire de 100 millions de dollars.

L'effet structurant de l'implantation dans les régions d'une économie du savoir fondée sur l'exploitation de leurs ressources serait important. Non seulement la création de groupes de recherche et de laboratoires serait-elle susceptible, par les emplois spécialisés ainsi créés, de contribuer à maintenir ou à ramener les jeunes diplômés dans les régions, mais elle serait susceptible de donner un coup d'envoi important à l'implantation de nombreuses autres entreprises innovantes. La région de Sherbrooke, avec son Parc biomédical, est d'ailleurs une excellente illustration des impacts positifs sur le développement économique de l'établissement de centres de recherche. Démarré grâce à la vigilance de quelques professeurs rattachés à l'Université de Sherbrooke, le Parc biomédical regroupe aujourd'hui une vingtaine d'entreprises et offre des emplois de haut niveau à des centaines de professionnels.

D. Assurer la place des jeunes à tous les niveaux

Le RJGAQ est d'avis qu'il est impératif que les jeunes s'impliquent de manière active dans les lieux d'influence et de décision de leur région

Questionnés sur les raisons les ayant poussés à quitter leur région, peu de jeunes Québécois affirment avoir fait ce choix de gaieté de cœur. Selon une étude effectuée par le Groupe de recherche sur les migrations des jeunes de l'INRS-Culture et Société, 50% des jeunes quittent pour poursuivre leurs études. L'absence de dynamisme local semble aussi influencer leur décision, puisque près de la moitié des jeunes interviewés considèrent que les leaders régionaux « ne bougent pas assez vite » et qu'il est impossible pour eux de s'épanouir en région⁷. Le Regroupement est d'avis que la situation a pris des proportions telles que des mesures agressives de redressement s'imposent.

Aucun développement régional ne sera possible sans la mise à contribution des différents intervenants socio-économiques locaux. Ils sont, de l'avis du Regroupement, non seulement les mieux placés pour identifier les obstacles au développement de leurs collectivités, mais aussi les mieux placés pour assurer que les actions entreprises le soient au diapason de la culture locale. En ce sens, il est impératif que le processus décisionnel en matière de développement régional soit suffisamment décentralisé pour que les intervenants régionaux disposent du pouvoir nécessaire à la prise rapide de décisions. Or, selon le Regroupement, on ne saurait prétendre impliquer les intervenants locaux sans prendre en considération la richesse de la contribution que les jeunes qualifiés peuvent apporter aux diverses instances décisionnelles. Ainsi, au-delà de l'emploi, le RJGAQ est convaincu que le maintien des jeunes en région passe par leur implication dans la communauté et leur capacité à participer à l'organisation du milieu dans lequel ils vivent.

Le Regroupement est donc d'avis qu'il est urgent de voir la participation des jeunes aux lieux de décision comme quelque chose d'actif et d'immédiat. Plus rapidement on en tiendra compte et l'on valorisera l'implication des jeunes, plus vite ils se sentiront concernés par les débats régionaux, et plus ils seront désireux de contribuer à résoudre les différents problèmes rencontrés. En ce sens, le RJGAQ réitère son accord avec la recommandation émanant du Sommet du Québec et de la Jeunesse à l'effet que « les municipalités, les entreprises, les syndicats et les groupes communautaires s'engagent à établir un plan d'action en vue d'accroître la présence et de faciliter l'intégration des jeunes dans leurs instances décisionnelles respectives »¹⁰.

Afin d'enclencher le mouvement, le RJGAQ propose que les instances locales et régionales donnent l'exemple, notamment en nommant, en fonction de leurs compétences, un nombre croissant de jeunes âgés de moins de 35 ans sur les conseils d'administration des conseils locaux de développement, des corporations régionales de développement et des sociétés d'aide au développement des collectivités. Par ailleurs, les municipalités étant des leviers importants de développement, le Regroupement ne peut qu'espérer voir un plus grand nombre de jeunes investir les conseils municipaux et les mairies. On ne saurait d'ailleurs oublier que le mouvement

¹⁰ Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse, *Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participantes et participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse*, Société équitable, février 2000.

doit venir des jeunes et que c'est à eux qu'il revient de s'impliquer dans leur milieu et d'y prendre leur place.

IV. CONCLUSION

En présentant sa stratégie de développement économique des régions ressources, en mars 2001, le gouvernement québécois démontrait qu'il prenait conscience de l'urgence que pose la survie des régions, tant au plan économique que social. Dans le contexte économique et démographique actuel, le RJGAQ ne peut que se réjouir d'une telle initiative.

Toutefois, le Regroupement est d'avis que pour être véritablement bénéfique, cet effort devra déboucher très rapidement sur des actions innovatrices prenant en compte la réalité des jeunes des régions, actions destinées à assurer que de plus en plus de jeunes choisiront de demeurer ou de s'établir en régions. La présence d'un plus grand nombre de jeunes est vitale pour assurer le développement économique et social des régions du Québec, et celle-ci ne se réalisera pas si aucune mesure concrète n'est prise en ce sens.

Le développement économique des régions du Québec ne saurait être véritablement assuré sans que ne soient développées des solutions innovatrices en matière d'exploitation des ressources naturelles. Selon le Regroupement, ces solutions doivent être encouragées par la création de pôles technologiques et de centres de recherche voués au développement de solutions d'avenir pour l'exploitation des ressources et des industries prometteuses établies en régions, par le recours à des institutions d'enseignement davantage conscientes de leur rôle en tant que moteur du développement régional, par la mise en place d'infrastructures adéquates, de même que par des mesures actives de développement de l'entrepreneurship.

De telles mesures ne doivent cependant pas être implantées au hasard des besoins et de l'improvisation du moment. L'avenir de nos régions requiert que les politiques de développement s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie concertée destinée à assurer que les mesures proposées soient cohérentes, complètes et véritablement efficaces. Les solutions que propose le Regroupement des jeunes gens d'affaires dans le présent mémoire visent à créer dans les régions du Québec les conditions favorables à un développement économique propice à l'enracinement d'un plus grand nombre de jeunes.

Quelle que soit leur efficacité, de telles mesures ne peuvent toutefois suffire à assurer cet enracinement. Décider du lieu où l'on souhaite construire sa vie n'est pas une simple décision économique, loin s'en faut. Ce qu'il faut en bout de ligne, c'est donner aux jeunes Québécois le goût de vivre en régions. Au-delà de la santé économique des régions, il importe donc de s'assurer de la vitalité de leur vie sociale et culturelle. Les individus et les familles qui font le choix de vivre en régions devraient ainsi pouvoir compter sur des services adéquats, comparables à ceux offerts dans les grandes centres, notamment en matière de garderie, d'éducation et de santé. Le développement des activités culturelles en régions devrait également faire l'objet d'une attention particulière. C'est en créant un milieu de vie stimulant et enrichissant, où les jeunes pourront s'épanouir pleinement, que le Québec pourra le mieux s'assurer que les membres des jeunes générations s'établiront en grand nombre sur l'ensemble de son territoire.